



QUELLE INSPECTION DU TRAVAIL VOULONS NOUS ?

Tous les agents de l'inspection du travail des pays de la Loire ont été conviés par le DR à assister, entre le 14 et le 19/06, à des réunions départementales ou interdépartementales consacrées au plan de modernisation de l'inspection du travail et à la présentation de l'équipe pluridisciplinaire régionale santé au travail. Ces réunions ont pour objectif de « faire des propositions »... ?

I- Quelques points de repère préalables :

La création de l'équipe pluridisciplinaire se situe dans la mise en œuvre du plan pluri annuel santé –travail (2005-2009) qui prévoit la constitution de « cellules régionales » destinées à « assurer un appui scientifique, technique et méthodologique aux agents de contrôle... ». La région des Pays de la Loire se situe dans la 2^{ème} vague (mise en place en 2006).

Le plan de modernisation de l'IT est issu de divers rapports réalisés ces dernières années sur les missions et l'organisation de l'IT (Chaze, Roux, IGAS, Bessière...). Le rapport Bessières, plus particulièrement, s'inscrit en réponse au traumatisme vécu par les services après le double assassinat de Saussignac.

Ce plan de modernisation, préparé par J.Rapoport a été présenté officiellement par G.Larcher le 9 mars 2006. C'est lors de cette présentation que le ministre a annoncé la création de 700 postes sur la période 2007-2010 et, dès 2006, le redéploiement de moyens supplémentaires dans les « régions pilotes volontaires ».

Le ministre établit au rang de principe, « *l'organisation territoriale administrative en sections et le caractère généraliste de ce corps dont la compétence porte sur l'ensemble des règles encadrant les relations de travail* ».

A noter également, tant dans le plan Santé Travail que dans le plan Larcher, **la reconnaissance explicite du rattrapage nécessaire des effectifs de l'IT française** (permis par ces 700 postes) vis-à-vis de la moyenne européenne des effectifs de l'IT consacrés au seul contrôle des règles de sécurité !

Bien entendu, le « plan Larcher » comporte d'autres volets plus contestables que nous avons rejeté (voir nos tracts précédents).

Curieusement, ce n'est que quelques jours avant la tenue des Etats Généraux de l'IT des 21 et 22 mars que le ministre s'est résolu à annoncer ces créations de postes ; ce n'est certainement pas l'avis du Medef qui l'aura convaincu de la nécessité de ce renforcement !

N'oublions pas que cette concession du Ministre résulte surtout des nombreuses actions et revendications des agents ces dernières années (dont notre désormais célèbre « appel de Fontevault » en 1998 pour le doublement des effectifs et l'unification des services) et plus fortement encore après le double meurtre de Saussignac.

Oui ces postes supplémentaires sont bien un « droit » pour les services d'inspection !!!

II- Les « propositions » du DR...

Nous sommes conviés à « *faire des propositions* », mais les agents qui ont participé aux réunions de circonscription des 26/04 et 6/06 auront déjà noté que le DR n'a pas attendu pour orienter le « projet régional ».

Curieuse concertation d'ailleurs dont on ne connaît pas les règles du jeu puisque le DR nous précise que « *cette réflexion devra ensuite prendre en compte le cahier des charges qui sera élaboré par le ministère* ». Et pourquoi notre DR n'a-t-il pas diffusé ce fameux cahier des charges qui circule déjà dans les autres régions ? Le résultat de cette concertation est-il déjà connu ?

Que propose le DR en terme d'orientation des actions et de l'organisation de l'IT ?

- Le renforcement par secteurs d'activité (par ex. la navale) ;
- Le renforcement par axe thématique (sites SEVESO) ;
- Le renforcement sur des territoires particuliers (restant à identifier ?) ;
- Le renforcement de l'appui aux sections (sans précision) ;
- Voire, la créations de sections supplémentaires, si nécessaire !

A noter que toute dotation en personnel devra être justifiée par des projets, des objectifs (air connu !).

Quelques remarques utiles :

- **Qu'en est-il du caractère territorial et généraliste réaffirmé par le ministre ?**
Comment la priorité donnée à certains secteurs d'activité sera-t-elle compatible avec ce principe généraliste et territorial ? Quelle cohérence avec la démarche d'unification des services d'inspection (et donc la disparition à terme de la spécialisation) ?
- **La spécialisation vers des secteurs d'activité sensibles ou socio-politiquement corrects, n'aura-t-elle pas pour effet inverse de renforcer plus encore la présence de l'IT dans les grandes entreprises industrielles au détriment d'entreprises ou activités moins visibles ou l'effectivité du droit est loin d'atteindre le niveau de ces grandes entreprises (nettoyage, prestations de services, artisanat, sous traitance de 3ème ou 4 niveau...) !!!** Et qu'en serait-il des pressions des grands groupes d'intérêts sur les agents de contrôle spécialisés ? le témoignage des collègues de l'ITT lors des états Généraux était suffisamment clair à ce sujet !
- Faut-il rappeler que de l'aveu même du ministère dans son rapport au BIT, les petites entreprises ne sont visitées par l'IT que tous les 10 ou 12 ans !!
- **La création de sections pourrait être retenue quand elle est justifiée : mais que faut-il de plus pour le justifier alors que le ministère reconnaît lui-même la nécessité de remettre à niveau les effectif de l'IT ?!!** Il faudra bien se résoudre à une affectation d'agents supplémentaires réellement affectés au contrôle dans les sections existantes- et à créer- pour soulager la charge de travail des agents !
- Pas de moyens supplémentaires sans définition d'objectifs ! Voilà ré-entamé le credo du management par objectifs ! Le formatage gestionnaire dans notre ministère tourne au lavage de cerveaux ! Et puisqu'il faut parler chiffres : parlons en ! Dans son dernier rapport annuel le ministère précise que l'activité de l'Inspection du travail a progressé de 32% sur les 2 dernières années (« travail en France –santé sécurité- 2004-2005 » p 230). Que vous faut-il de plus ?
- **En voilà assez : les effectifs annoncés ne sont que le paiement d'une dette vis-à-vis de l'inspection du travail ; M. le ministre, payez votre dette ! Nous avons « droit » au renforcement de nos services en agents de contrôle et de secrétariat !**

- **Faut-il fixer des priorités ?**
- Nous ne contestons l'intérêt de fixer des priorités à notre action, mais elles doivent respecter les principes fondamentaux qui encadrent l'action de l'IT (territoriale et généraliste, couverture de tout le territoire et de toutes les activités, indépendance , protection des influences des lobbies, mission générale de contrôle des droits fondamentaux des salariés ...) et résulter de concertations organisées avec les agents.

III – ce que nous voulons pour l' IT :

- La création de sections d'inspection supplémentaires, généralistes et territoriales, dans tous les départements de la région ; nous refusons la création de sections spécialisées !
- La réalisation rapide de l'unification des différents services d'IT dans les DDTEFP, avec des phases transitoires respectueuses de l'expérience et des spécificités de l'ITEPSA et de l'ITT ;
- L'affectation d'agents supplémentaires dans les sections existantes ;
- Des effectifs de secrétariat supplémentaires adaptés aux créations de postes et de sections ;
- L'affectation d'au moins un agent ARM (a part entière) dans chaque DD ;
- L'orientation de l'action de l'IT vers une plus grande effectivité du droit du travail dans les entreprises les plus dépourvues de droits collectifs et individuels ;
- L'orientation des cellules pluridisciplinaires vers la réponse aux attentes et sollicitations des agents de contrôle, en priorité ; l'affectation des agents composant la dite cellule doit être privilégiée en DD.

Nous invitons tous les agents de l'IT à participer activement aux réunions organisées par le DR, pour y défendre une conception de l'IT plus conforme aux principes qui guident son action. Le silence des agents sera – n'en doutons pas – interprété comme une validation des orientations ministérielles qui font manifestement peu de cas de l'opinion majoritairement exprimée lors des états généraux. Refusons le chèque en blanc à la spécialisation et à l'instrumentalisation de l' IT (comme c'est le cas dans la répression de l'immigration illégale via la lutte contre le travail illégal !).

**Aux Etats Généraux des 21 et 22 mars,
nous avons manifesté notre volonté de défendre l'Inspection du travail :
poursuivons l'action ensemble !**